

PAYS DE CHATEAUBRIANT.

Trop d'éolien tuerait-il ?

Les projets de parcs éoliens n'en finissent plus de fleurir en pays de Châteaubriant. Mais depuis la mise en lumière des graves problèmes sanitaires que leur construction peut engendrer, comme c'est le cas à Puceul avec le parc des Quatre seigneurs, quasiment chaque projet fait l'objet d'une levée de boucliers des riverains. Dans ce dossier, L'Éclairateur fait le point sur les dernières actualités en la matière (page 14) et dresse le portrait d'un géobiologue, lié de près à ce sujet sensible (page 15).

La colère gronde en Pays de Châteaubriant...



200 personnes avaient manifesté mi-septembre 2020 à Vay contre un nouveau projet éolien.

Le vent, cette énergie verte... qui fait désormais voir rouge à bon nombre de riverains. Trop d'éolien - industriel - ne risque-t-il pas de tuer l'éolien ? En regardant la carte interactive proposée en ligne par le site de la Dreal des Pays de la Loire (https://carto.sigloire.fr/1/h_stre_eolien_f52_map), on peut comprendre la lassitude, pour ne pas dire l'inquiétude des habitants du nord Loire-Atlantique face à ce qui ressemble de plus en plus à une invasion de turbines géantes.

Il est désormais rare qu'un projet de ce genre se fasse sans la création parallèle d'un collectif d'opposants ou des recours individuels devant la justice. Ce fut le cas encore en 2020 : à La Chevallerais avec Eo, je dis non !, qui veut empêcher le projet de Voltalia pour un parc à l'horizon 2023 ; à Marligné-Ferchaud et Coësmes (sud Ille-et-Vilaine) ou un nouveau parc éolien « citoyen » est envisagé au grand dam d'autres habitants ; ou encore à Forcé avec le Collectif 116, opposé à la construction de 4 éoliennes par Engie Green.

Parfois, des collectifs d'habitants s'opposent entre eux, comme à Fay-de-Bretagne : d'un côté, les Citoyens du zef souhaitent implanter une « ferme éolienne » de 5 à 8 machines ; de l'autre, Du Vent dans les pales s'est récemment créé pour contrecarrer ces plans.

Une opposition qui obtient parfois des résultats, comme dernièrement à Vay, où le projet privé porté contre l'avis des élus municipaux a été sanctionné d'un avis négatif de la part du commissaire enquêteur, fin octobre 2020. Ou à Grand-Auverné, où le projet de VSB Énergies nouvelles a été

débuté par la préfecture en août. Enfin, le 14 décembre, le tribunal administratif a annulé les permis de construire et l'autorisation d'exploitation au parc éolien citoyen de Teillé et Trans-sur-Érdre.

Les projets éoliens n'en demeurent pas moins foisonnants dans ce secteur. Certains ne causeront sans doute jamais aucun préjudice réel. Mais il en est un tout particulièrement qui suscite de très vives inquiétudes depuis septembre dernier, à cause des similitudes observées avec le dossier du parc des Quatre seigneurs en région de Nozay (lire ci-contre). Il s'agit du parc en construction au Mont-Friloux, à Trans-sur-Érdre - dès le creusement des fondations, deux éleveurs d'un Gaec proche ont constaté des troubles importants du comportement chez leurs veaux. Exactement le scénario vécu, en 2012, par le couple Potiron à Puceul et leur voisine éleveuse de Saffre Céline Bouvet.

Un géobiologue (lire aussi page 15) a prospecté leurs terrains et identifié une faille d'eau souterraine qui, en provenance du site d'implantation des futures éoliennes, passe sous la salle de préparation du mélange du lait. La solution, pour éviter de reproduire le film catastrophe vécu autour de Nozay, serait de déplacer certaines fondations. Encore faut-il le faire entendre au promoteur... Contacté début janvier, Anthony Desormeaux, l'un des deux éleveurs concernés, a indiqué que suite à leurs démarches auprès de la préfecture et de la Chambre d'agriculture, « des négociations sont en cours avec le promoteur ». Affaire à suivre.

PUCEUL. L'exploitant du parc éolien attaqué en justice par l'Anast

L'Anast, association nationale des animaux sous tension, porte devant la justice en ce début 2021 le dossier de plusieurs éleveurs impactés par des infrastructures électriques. Celui du couple Potiron et des éoliennes « Tueuses » à Nozay sera plaidé le 15 avril.

L'heure était à la mobilisation, mercredi 20 janvier 2021, à la ferme de Didier et Murielle Potiron à Puceul, près de Nozay. L'Anast, association nationale des animaux sous tension, y avait en effet convié différents acteurs de la lutte contre les graves problèmes sanitaires engendrés par certaines grosses infrastructures électriques : lignes à très haute tension (THT), antennes haute fréquence (pour la téléphonie mobile) ou encore éoliennes.



Maître François Lafforgue (debout), avocat de l'Anast, a annoncé à Puceul ce 20 janvier que le dossier des Potiron (au fond) sera plaidé en justice le 15 avril prochain à Nantes.

Mobilisation de députés autour de l'Anast

Serge Provost, président de l'Anast et ancien éleveur était présent, ainsi que plusieurs autres agriculteurs concernés, mais aussi des élus : la députée Sandrine Josso et le conseiller politique Santé environnementale Frédéric Baron, tous deux engagés dans le rapport de la commission d'enquête sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale ; et le député européen écologiste Benoît Biteau. Le député Yves Daniel, qui porte le dossier des Potiron depuis plusieurs années à l'Assemblée nationale n'avait pu, lui, se libérer. Nathalie Barbe, réalisatrice pour France Télévision du do-

documentaire *Agriculteurs sous tension : une omerta française*, était également sur place, dans l'optique d'un « second volet » à son documentaire, prévu à l'horizon 2022. (« Si possible juste avant l'élection présidentielle », soulignait malicieusement son producteur Maël Mainguy.)

Trois dossiers de l'Anast en justice d'ici fin avril 2021

L'objectif de cette réunion était donc de rassembler des forces et de communiquer en vue du lancement, dès la semaine prochaine, de plusieurs actions en justice portées par l'Anast par le biais du cabinet TTLA et de son désormais célèbre avocat François Lafforgue : ce dernier représentait en effet l'agriculteur français Paul François dans son combat gagné contre Monsanto,

le géant industriel des pesticides.

« La semaine prochaine, nous allons plaider le dossier d'un éleveur de La Rochelle. En mars, nous serons à Paris pour un deuxième dossier et le 15 avril, nous pourrions plaider le cas des Potiron devant le tribunal de Nantes », a annoncé Maître Lafforgue.

« Trouble anormal du voisinage »

L'exploitant du parc éolien des Quatre seigneurs, implanté sur les communes de Puceul, Saffre, Abbaretz et Nozay, sera à cette occasion attaqué pour « trouble anormal du voisinage », a précisé l'avocat.

L'audience sera normalement ouverte au public, si l'évolution

de la crise sanitaire actuelle le permet. Maître Lafforgue a donc insisté sur l'importance de communiquer et de mobiliser autour de ces différentes plaidoiries.

« Ce sera sans doute compliqué pour la première affaire, étant donné le contexte sanitaire, mais il faut absolument une mobilisation forte en mars et avril pour les deux autres audiences. Comme dans tout combat judiciaire difficile, c'est par la mobilisation de tous - élus, chercheurs, militants, victimes... - qu'on va réussir à faire évoluer les choses. »

L'importance de se regrouper

L'avocat a aussi souligné « l'importance du regroupement des victimes au sein d'associations. En portant ainsi le combat de plusieurs éleveurs en même temps, on espère vraiment obtenir des victoires. Peut-être gagnerons-nous ce combat en un mois, peut-être en trois mois ou peut-être en trois ans... Il y aura peut-être des échecs en cours de route, mais avec la mobilisation de tous, on y arrivera ».

D'ici là, Murielle et Didier Potiron espèrent tenir le choc et se voir soumettre par les services de l'État des propositions pour une délocalisation de leur exploitation, si aucune autre solution à court terme n'est trouvée.

Cécile Rossin



Le député européen Les Verts Benoît Biteau, ici à côté de Serge Provost (à droite), président de l'Anast, a exprimé son soutien au combat de l'association.



La députée Sandrine Josso suit de très près tous ces dossiers en lien avec la santé environnementale.